

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt trois
en exercice : 19 le neuf juin à vingt heures,
présents : 15 le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN VAUGRIS
votants : 19 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2023

PRESENTS : Mme RUCHON Edith, Maire. M. ORENGIA Alain, M. LEICHER Jean-Luc, Mme GATET Fanny, M. MARTICORENA Jean-Claude, Adjoint. M. AUTISSIER Bertrand, Mme MOSNIER Dominique, Mme TONOLI Eliane, M. PACITTI Jacques, Mme BURGAUD Véronika, M. BOITON Roger, M. LAROSE Didier, Mme BIEUVELET Laetitia, Mme CHAVASSE Danielle, M. RIGOUDY Daniel.

ABSENTS EXCUSES : Mme CAMUS Katy (pouvoir à Mme RUCHON), M. GROS Gérémy (pouvoir à M. ORENGIA), M. PEYRE Bernard (pouvoir à M. RIGOUDY), M. LEFAIVRE Pierre-Gilles (pouvoir à M. BOITON).

Secrétaire : M. AUTISSIER Bertrand.

DELIBERATION N° 2023 – 32

OBJET : TE 38 – TRAVAUX SUR RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC – RAJOUT 3 POINTS D'ECLAIRAGE

Suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE 38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité : Commune de REVENTIN-VAUGRIS
Affaire n° 23-002-336
Eclairage Public – Rajout 3 PL

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 11 886 €
Le montant total des financements externes s'élève à : 6 872 €

La participation aux frais de TE 38 s'élève à : 371 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à 4 643 €

Afin de permettre à TE 38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE 38,
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution (frais de maîtrise d'ouvrage et contribution aux investissements) au budget de la collectivité.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :
 - Prix de revient prévisionnel : 11 886 €
 - Financements externes : 6 872 €
 - Participation prévisionnelle : 5 014 € (frais TE 38 + contribution aux investissements)

- Prend acte de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de 371 € qui doit être engagé au budget de la collectivité.
- Prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE 38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 4 643 €.
- Ce montant doit être engagé au budget de la Collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération. Le paiement s'effectuera en 3 versements (acompte de 30 %, acompte de 50 % puis solde)

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

En mairie, le 12 juin 2023.

Mme la Maire,
Edith RUCHON



Acte rendu exécutoire le 13/06/2023
- après télétransmission électronique le 13/06/2023
- et mise en ligne sur le site de la Commune le 13/06/2023